



**PRÉSENTATION AU
COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE
INTERNATIONAL DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES**

**Priorités des intervenants canadiens ayant un
intérêt dans le commerce bilatéral ou trilatéral en
Amérique du Nord, entre le Canada, les
États-Unis et le Mexique**

4 octobre 2017

Merci à vous Monsieur le président, ainsi qu'à tous les membres du Comité pour cette occasion de faire valoir notre point de vue.

Vous vous rappellerez sans doute qu'ils étaient nombreux à prédire que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis entraînerait la perte de notre secteur. C'est grâce au leadership de l'industrie et au soutien gouvernemental que le secteur vinicole a su s'adapter aux nouvelles conditions du marché et développer sa résilience.

Le Canada est aujourd'hui un producteur de vin de premier ordre dans le monde. Cette industrie produit des vins primés de grande qualité, apporte plus de 9 milliards de dollars à l'économie nationale, emploie



37 000 personnes et attire environ 4 millions de touristes

annuellement.

Le Canada est aujourd'hui le 2^e marché mondial se développant le plus rapidement; la consommation de vin s'y développant trois fois plus rapidement que la moyenne mondiale. Le Canada est le sixième importateur de vin au monde et, au cours de la dernière décennie, les importations ont représenté 70 % de la croissance des ventes de vin au Canada.

À l'échelle mondiale, notre industrie est modeste; elle représente 0,5 % de la production de vin mondiale. Elle est aussi modeste quand on la compare à l'industrie vinicole américaine. À titre d'exemple :

- Le Canada compte 685 établissements vinicoles par rapport à 9 091 aux États-Unis.
- Le Canada compte 31 100 acres par rapport à 670 000 aux États-Unis.
- Le Canada produit 20,6 millions de litres par rapport 326 millions aux États-Unis.

Malgré tout, l'AVC est favorable aux perspectives de commerce libre et équitable avec les États-Unis et le Mexique qu'offre la renégociation de l'ALENA, dans l'optique d'une rationalisation et d'une



modernisation réglementaires « sans préjudice » et d'un accès accru aux marchés américain et mexicain pour les vins canadiens.

Depuis 1987, les ventes de vin au Canada ont doublé, passant de 242 à 476 millions de litres, alors que la part de marché des ventes de vin au Canada a diminué, passant de 49 à 32 %. Les vins importés ont constitué environ 85 % de la croissance totale des ventes de vin au cours des 30 dernières années.

Pendant cette période, le Canada a signé deux grands accords de libre-échange, à savoir l'ALE/ALENA et l'Accord sur les vins et spiritueux entre le Canada et l'Union européenne, dont les pays

membres représentent environ 61 % des importations totales de vin au Canada.

Depuis la signature de l'Accord sur les vins et spiritueux entre le Canada et l'Union européenne en 2004, les importations de vin de l'Union européenne sont passées de 682 millions à 1,16 milliard de dollars, soit une augmentation annuelle des ventes de 4,5 %. Par comparaison, les exportations de vin canadien vers l'Union européenne ont augmenté de 838 000 \$.

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, suivi de l'ALENA, les importations de vin américain sont passées de 485 millions à 504 millions de dollars, soit une



augmentation annuelle des ventes de 13 %. Par comparaison, les exportations canadiennes de vin en bouteille aux États-Unis ont augmenté de 8,2 millions de dollars.

Avec l'entrée en vigueur de l'AECG le 20 septembre et la renégociation de l'ALENA qui pourrait s'achever d'ici la fin de l'année, les enjeux et les risques sont grands pour l'industrie vinicole du Canada, déjà aux prises avec des restrictions sur le commerce interprovincial dignes de l'époque de la prohibition, l'indexation à l'inflation des droits d'accise sur le vin adoptée dans le budget de 2017, une taxe sur le carbone et un projet de modification de l'impôt de petites entreprises, entre autres obstacles. De plus, si le Canada

conclut le PTP, environ 90 % des importations totales de vin au Canada, évaluées à 2 milliards de dollars FAB, entreront en franchise de droits de douane.

Dans chacun de ces pays, l'industrie du vin et du raisin obtient une importante aide du gouvernement. Par exemple, en 2017, une somme de 1,83 milliard de dollars canadiens a été budgétée pour aider l'industrie du vin et du raisin, tandis que le gouvernement de l'Australie vient d'annoncer le lancement d'un programme d'aide à l'industrie vinicole de 50 millions de dollars. En ce qui concerne les États-Unis, notamment la Californie, d'où proviennent 94 % des exportations américaines au Canada, le gouvernement offre des



millions de dollars d'aide à l'exportation et de subventions à l'égard des tarifs d'électricité et d'eau, entre autres.

Un ALENA modernisé doit offrir des avantages concrets et immédiats à l'industrie vinicole canadienne, ce qui comprend le maintien de toutes les dispositions actuelles de l'ALENA, l'assurance d'un vaste accès au marché américain et l'inclusion des dispositions sur l'harmonisation et la rationalisation réglementaires élaborées par le Groupe mondial du commerce du vin, notamment :

- l'Accord d'acceptation mutuelle des pratiques œnologiques;
- les ententes sur l'étiquetage des vins;

- les bons principes de réglementation.

Compte tenu des règles du jeu équitable promises tant par l’ALE que par l’ALENA, les vigneronns canadiens auraient dû se porter beaucoup mieux, non seulement sur le marché intérieur, mais aussi sur le marché des exportations aux États-Unis. Si l’industrie canadienne du vin fait bien et s’efforce de faire encore mieux, il reste que ses efforts pour accroître l’activité économique ont été étouffés par des mesures commerciales américaines injustes. À cet égard, les vigneronns canadiens n’ont pas profité des promesses de la libéralisation des échanges, ni sous l’ALE ni sous l’ALENA.

L’industrie canadienne du vin souhaite un ALENA modernisé fondé sur le principe d’un commerce libre et équitable. Toutefois, étant



donné que les États-Unis, comme l'Union européenne, continueront à tirer profit des premiers avantages concurrentiels immédiats de ces accords de libre-échange, comme ils l'ont toujours fait, il est essentiel que le nouvel ALENA prévoie une aide fédérale favorisant :

- un régime concurrentiel de droits d'accise sur le vin;
- un régime concurrentiel d'imposition des petites entreprises;
- l'adoption d'un programme d'innovation pour l'industrie du vin, harmonisé au programme d'innovation stratégique pour l'investissement privé en infrastructure.

Ces mesures, jumelées à l'élimination des obstacles interprovinciaux au commerce du vin, aideront à stimuler l'innovation et l'investissement dans les entreprises, à améliorer notre situation

concurrentielle, à conquérir une plus grande part du marché intérieur

et à tirer profit des perspectives d'exportation qu'offre l'ALENA.

En conclusion, l'AVC croit que la modernisation de l'ALENA est

l'occasion d'équilibrer les règles du jeu, de sorte que les vignerons

canadiens puissent profiter d'un accord favorisant un commerce libre

et équitable.

Merci.